



Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 janvier 2020

Le 24 janvier 2020, les membres de l'association « FRATERNITE PARIS-KABOUL » se sont réunis en assemblée générale à Asnières (92600) 63 avenue Gabriel Péri.

Les textes des rapports moraux et financiers sont remis à chaque participant.

Mme Marie-Thérèse ZIAÏ, Présidente de l'association, ouvre la séance à 19 h, et après quelques mots de bienvenue, il est procédé à l'élection du bureau de l'assemblée :

Mme Marie-Thérèse ZIAÏ est désignée comme présidente de séance et Mme Danièle LECOINTE, secrétaire de séance, chargée de rédiger le procès-verbal.

Etaient présents 6 adhérents à l'assemblée générale.

La Présidente rappelle que, conformément aux statuts, un quorum n'est pas nécessaire.

L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

- 1 Rapport moral présenté par Mme la présidente et approbation du rapport moral,
- 2 Rapport financier et approbation des comptes arrêtés au 31 octobre 2018 et 2019,
- 3 Fixation du montant de la cotisation annuelle,
- 4 Election des membres du Conseil d'Administration,
- 5 Evénement prévu le 20 mars 2020 : Airs d'opéra et buffet afghan,
- 6 Questions diverses

DELIBERATIONS A L'ASSEMBLEE GENERALE SUR LES QUESTIONS INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR :

RESOLUTION 1 : RAPPORT MORAL PRESENTE PAR Mme la Présidente

La Présidente donne lecture du rapport moral.

L'assemblée approuve le rapport moral de l'association à l'unanimité des voix.

RESOLUTION 2 : RAPPORT FINANCIER ET APPROBATION DES COMPTES DES EXERCICES 2018 ET 2019

La Présidente donne la parole au trésorier qui donne lecture du rapport financier.

L'assemblée approuve le rapport financier et les comptes des exercices clos le 31 octobre 2018 et 2019, à l'unanimité des voix.

RESOLUTION 3 : FIXATION DU MONTANT DE LA COTISATION ANNUELLE

La Présidente propose de maintenir le montant de la cotisation à 70 euros.

L'assemblée adopte la résolution 3 à l'unanimité.

RESOLUTION 4 : ELECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les membres du conseil d'administration (Simone AUBRON, Danièle LECOINTE, Marie-Thérèse ZIAÏ, Sarah ZIAÏ et Fahim ZIAÏ) réélus lors de l'AGO du 28 juin 2018. Leur mandat arrivant à leur expiration, nous procédons à l'élection. Les membres se représentent.

N'ayant obtenu aucune objection des membres présents, la présidente décide de procéder à l'élection des membres du conseil d'administration à main levée, en dérogation de l'article 8 des statuts.

Il est rappelé que, conformément aux dispositions de l'article 10 des statuts, les membres du Conseil d'Administration sont élus pour une durée de deux ans.



Les membres du Conseil d'Administration sont réélus, à l'unanimité, au conseil d'administration.

Le conseil d'administration choisit parmi ses membres le bureau. Les membres du bureau se présentent, à savoir :

Présidente : Marie-Thérèse ZIAÏ
Vice-Présidente : Sarah Marie Roxane ZIAÏ
Secrétaire : Danièle LECOINTE
Secrétaire adjointe : Simone AUBRON
Trésorier : Fahim ZIAÏ

Par décision du conseil d'administration, le bureau sera ainsi constitué de :

Présidente : Marie-Thérèse ZIAÏ
Vice-Présidente : Sarah Marie Roxane ZIAÏ
Secrétaire : Danièle LECOINTE
Secrétaire adjointe : Simone AUBRON
Trésorier : Fahim ZIAÏ

Ce bureau est approuvé à l'unanimité.

EVENEMENT PREVU LE 20 MARS 2020 : CONCERT D'AIRES D'OPERA ET BUFFET AFGHAN

QUESTIONS DIVERSES

La Présidente donne la parole aux membres de l'assemblée qui posent leurs questions ou formulent leurs propositions.

A 20 h, l'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Fait à Asnières,
Le 24 janvier 2020

La Présidente,
Marie-Thérèse ZIAÏ

La Secrétaire,
Danièle LECOINTE